

PROCÈS VERBAL
CONSEIL SYNDICAL
PETR DU PAYS DU SUNDGAU
Mardi 27 mai 2025
Salle des Hussards – CeA – ALTKIRCH

En fonction : 36

Sous la présidence de M. Nicolas JANDER, Président du PETR du Pays du Sundgau, étaient présents :

Membres présents : 20

Communauté de Communes Sud-Alsace-Largue

Monsieur Guy BACH, Monsieur Alexandre BERBETT, Monsieur Éric BRINGEL, Monsieur Daniel DIETMANN, Monsieur Claude GENTZBITTEL, Monsieur Nicolas HOLLEVILLE, Madame Marie-Cécile LEY, Monsieur Paul MUMBACH, Monsieur Denis NASS, Monsieur Pierre SCHMITT, Monsieur Fabien ULMANN, Monsieur Antoine WAECHTER.

Communauté de Communes du Sundgau

Madame Fabienne BAMOND, Monsieur Jean-Claude COLIN, Monsieur Gilles FREMIOT, Monsieur Fabien ITTY, Monsieur Nicolas JANDER, Monsieur Christian LERDUNG, Monsieur Jean-Marc METZ, Monsieur Dominique SPRINGINSFELD.

Membres excusés : 16

Communauté de Communes Sud-Alsace-Largue

Monsieur Maurice BARNABÉ, Monsieur Jean-Rodolphe FRISCH, Madame Béatrice GREDER, Monsieur Franck GRANGIRARD, Monsieur Claude GEIGER, Monsieur Pascal SOMMERHALTER.

Communauté de Communes du Sundgau

Madame Doris BRUGGER, Monsieur Hugues DURAND, Monsieur Christian GRIENENBERGER, Monsieur Éric GUTZWILLER, Monsieur André LEHMES, Madame Estelle MIRANDA, Monsieur Jean-Claude SCHIELIN, Monsieur Fabien SCHOENIG, Monsieur Rémi SPILLMANN, Monsieur Christian SUTTER.

** Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.*

Délégués Suppléants accompagnant le Délégué Titulaire (pas de voix délibérative en séance) : 2

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : Monsieur Jean-Michel ZINCK

Communauté de Communes Sundgau : Monsieur Joseph-Maurice WISS.

Invités permanents présents : 1

Monsieur Gérard LANDEMAINE.

Invités permanents excusés : 5

Mme Sabine DREXLER, M. Didier LEMAIRE, M. Stéphane STALLINI, M. Sébastien STOESSEL, M. Laurent WENDLINGER,

Assistaient également à la séance pour les services du Pays du Sundgau :

Mme Mélisande CHABANEL et M. David RIGOULOT.

Le Président ouvre la séance du Conseil Syndical à 18h39.
Il remercie les délégués présents pour ce Conseil Syndical du Pays du Sundgau.

Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

I. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 08 avril 2025

II. Projet alimentaire Territorial

1. Démarche de certification des produits d'élevage Sundgau-Sud-Alsace.
2. **Délibération** : Dépôt d'un dossier de demande de financement au Commissariat de Massif des Vosges pour financer la démarche de certification « Produits d'élevage Sundgau-Sud-Alsace ».
3. **Délibération** : Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » mis au concours par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) et la Région Grand Est pour financer la démarche de certification « Produits d'élevage Sundgau-Sud-Alsace ».
4. Point d'étape du Défi Foyers à Alimentation Positive (FAAP).
5. **Délibération** : Demande de financement Leader pour le « Défi Foyers à Alimentation Positive » (FAAP) 2025.

III. LEADER - Bilan de la Programmation 2014-2022

IV. Point d'étape du projet Sundgomobich : Retour sur les décisions du COPIL du 28 avril à Delémont

V. Approbation du Bilan d'activité 2024 du Pays du Sundgau.

VI. Délibération : Candidature au dispositif Ingénierie de la Région Grand Est pour l'année 2025.

VII. Bilan de la démarche Transformation Digitale des commerces du Territoire du Sundgau.

VIII. Gestion de la structure.

1. **Délibération** : Approbation du tableau des effectifs.
2. **Délibération** : Adhésion à Plurélya.

I. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 08 avril 2025

Le Procès-verbal de la séance du 08 avril 2025 a été transmis par courriel aux membres du Conseil Syndical le 24 avril 2025.

Le Président demande au Conseil Syndical s'il y a des remarques ou des observations à ce sujet.

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le Procès-verbal de la séance du 08 avril 2025.**

II. Projet alimentaire Territorial

1. Démarche de certification des produits d'élevage Sundgau-Sud-Alsace.

Monsieur Denis NASS informe l'assemblée que le Pays du Sundgau propose d'engager l'élaboration d'une démarche de certification visant à valoriser les produits issus de l'élevage à l'herbe (lait et viande) du territoire Sundgau – Sud Alsace.

Cette proposition de projet a pour objectif de reconnaître officiellement la qualité des produits d'élevage, en assurant une traçabilité des pratiques fourragères, dans un souci de compatibilité avec les exigences de la loi EGalim. Cette démarche permettra ainsi d'intégrer ces produits dans les circuits d'approvisionnement de la Restauration Hors Domicile (RHD) ainsi que dans les réseaux de distribution engagés dans une alimentation locale et durable.

Dans le territoire du Pays du Sundgau, la part d'herbe dans les rations d'élevage bovin varie généralement entre 30 % et 60 %. L'élevage tel qu'il est pratiqué localement contribue à assurer la viabilité économique des prairies, permettant ainsi de pérenniser les externalités environnementales positives que jouent ces espaces sur la biodiversité, la qualité de l'eau et les paysages.

Monsieur Denis NASS souligne que le projet de certification permet de faire le lien entre le financement de la préservation de l'environnement sur le Territoire et la capacité des cantines scolaires à atteindre les objectifs de la loi EGalim.

La démarche de certification envisagée s'articule autour de 4 objectifs majeurs :

- L'attractivité du métier d'éleveur par son intégration plus forte dans le fonctionnement environnemental du territoire et une plus juste rémunération.
- Préserver l'eau sur le territoire ;
- Répondre à un enjeu de santé publique par une alimentation saine ;
- Renforcer l'identité territoriale des produits issus du Sundgau / Sud Alsace.

Le budget prévu :

PROJET CERTIFICATION	DEPENSES			TOTAL	RECETTES			TOTAL	
Nature dépenses	2025	2026	2025-2026		2025	2026	2025-2026		% du projet subventionné
Accompagnement CAA (13 jours en 2025 et 19 jours en 2026)	6 898,00 €	10 000,00 €	16 898,00 €	DRAAF	4 828,60 €	21 700,00 €	26 528,60 €		19%
Poste PAT (56% en 2025 et 100% en 2026)	23 520,00 €	42 000,00 €	65 520,00 €	Massif des Vosges		40 088,60 €	40 088,60 €		28%
Certification	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	AERM	27 393,00 €	18 900,00 €	46 293,00 €		33%
Etude logistique	19 975,00 €	19 975,00 €	39 950,00 €						
TOTAL	60 393,00 €	81 975,00 €	142 368,00 €		32 221,60 €	80 688,60 €	112 910,20 €		79%

2. **Délibération** : Demande de financement au Commissariat de Massif des Vosges pour réaliser la démarche de certification « Produits d'élevage Sundgau-Sud-Alsace ».

Monsieur Denis NASS explique qu'afin de financer partiellement l'opération intitulée « Élaboration d'une certification de Produits d'élevage à l'herbe Sundgau/Sud Alsace », le Pays du Sundgau envisage de solliciter une subvention auprès du Commissariat du Massif des Vosges, à hauteur de 40 088,60 €, soit 28 % du coût total de l'opération.

L'attribution de cette subvention reste conditionnée à la complétude du dossier et à l'obtention d'un avis favorable du Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation (CIPP) ainsi que du Préfet de Région.

Monsieur Dominique SPRINGINSFELD souligne que cette initiative s'inscrit dans la continuité du travail engagé dans le cadre du Plan Herbe, en cours de développement avec le concours des 4 collectivités locales. Il rappelle que ce plan sera officiellement signé le 9 juillet 2025 et qu'il vise à préserver et développer les surfaces en herbe dans le Sud-Alsace,

estimées aujourd'hui à environ 14 000 hectares, soit 24% de la surface agricole. L'objectif est de maintenir cette superficie, voire de l'accroître, notamment dans les zones de captage.

Il ajoute que cette démarche s'insère pleinement dans la logique du Projet Alimentaire Territorial (PAT), qui vient renforcer la cohérence de l'action territoriale. Il note toutefois les difficultés rencontrées par le secteur de l'élevage, fragilisé par la crise sanitaire et le recul prévisible du nombre d'éleveurs dans les années à venir.

Monsieur Dominique SPRINGINSFELD insiste sur la valeur du travail collectif mené depuis plusieurs entre les intercommunalités du Sud-Alsace. Cette collaboration représente, selon lui, une véritable opportunité stratégique, c'est la pierre fondatrice du rapport de confiance qui s'est créé avec les agriculteurs et le catalyseur de toutes nos actions de préservation de l'eau. Il évoque notamment les « paiements pour services environnementaux » qui ont permis d'installer une dynamique avec les exploitants et de développer les surfaces en herbe.

Il félicite cette démarche de certification qui permettra d'identifier et de valoriser le travail des éleveurs pour préserver la ressource en eau.

Le Président salue cette intervention et confirme la qualité de la coopération des collectivités, qui renforce la pertinence des actions menées et améliore l'efficacité dans la mise en œuvre des projets communs.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la démarche d'élaboration d'une certification "Produits d'élevage à l'herbe Sundgau/ Sud Alsace" porté par le Pays du Sundgau
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à déposer une demande de subvention auprès du Commissariat du Massif Des Vosges pour soutenir la démarche de certification "Produits d'élevage à l'herbe Sundgau/ Sud Alsace"
- **De valider** les conditions administratives et financières du dispositif,
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à procéder aux demandes de paiements auprès de la structure porteuse du dispositif de soutien,
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer toutes conventions et documents y afférents, relatifs à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions,
- **De charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

3. *Délibération* : Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » mis au concours par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) et la Région Grand Est pour financer la démarche de certification « Produits d'élevage Sundgau-Sud-Alsace ».

En parallèle à la démarche de certification, Monsieur Denis NASS informe l'assemblée que le Pays du Sundgau souhaite répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) intitulé « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau », lancé conjointement par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) et la Région Grand Est.

Cette candidature vise à obtenir un soutien technique et financier pour le projet de certification des produits d'élevage à l'herbe. Le montant sollicité s'élève à 46 293 €, correspondant à 33 % du coût total de l'opération.

Il est précisé que cette démarche reste à co-construire avec l'ensemble des partenaires concernés, dans une logique de concertation territoriale.

Monsieur Denis NASS rappelle que ce type de projet s'inscrit dans une dynamique longue et exigeante, nécessitant une mobilisation collective. Il insiste sur l'importance du lien établi entre alimentation, qualité des produits et santé, qui constitue un socle essentiel de la démarche.

Il souligne également que l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a salué l'engagement des collectivités du Sundgau, considérées comme précurseurs en matière de préservation de la ressource en eau et de valorisation des pratiques agricoles durables.

Monsieur Denis NASS tient à remercier chaleureusement Madame Barbara SIE et Monsieur David RIGOULOT pour leur engagement et leur investissement dans le pilotage et le suivi de ces dossiers.

Le Président complète en précisant que l'objectif global est de renforcer la viabilité économique et financière des exploitations d'élevage, afin d'encourager les pratiques agricoles plus favorables à l'environnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à déposer une candidature auprès de l'AMI "Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau" de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) et la Région Grand Est pour soutenir la démarche de certification "Produits d'élevage à l'herbe Sundgau/ Sud Alsace"
- **De valider** les conditions administratives et financières du dispositif,
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à procéder aux demandes de paiements auprès de la structure porteuse du dispositif de soutien,
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer toutes conventions et documents y afférents, relatifs à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions,
- **De charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

4. Point d'étapes du Défi Foyers à Alimentation Positive (FAAP).



Madame Fabienne BAMOND informe l'assemblée que le Défi Foyer à Alimentation Positive, mis en place dans le territoire du Sundgau, a pour objectif de sensibiliser les habitants à l'adoption de nouvelles habitudes alimentaires, à travers des ateliers pratiques (cuisine de produits bruts, diététique, lutte contre le gaspillage alimentaire).

Le défi vise à démontrer qu'il est possible de consommer bio et local sans augmenter son budget.

Le Défi a débuté le 21 mars 2025 et rassemble à ce jour environ une cinquantaine de participants, issus d'une trentaine de foyers, de tous âges.

Temps forts du défi (réalisés ou en cours) :

- Visites de fermes (mars) : 32 participants,
- Ateliers de cuisine de saison et anti-gaspi (avril-mai) : 40 participants,
- Ateliers sur l'alimentation bas carbone (mai-juin),
- Ateliers de nutrition autour des sucres et de leurs impacts (mai-juin),
- Spectacle de marionnettes anti-gaspi, prévu dans le cadre de la Fête de la Nature du Sundgau, le dimanche 29 juin 2025,
- À la date du 19 mai 2025, une cinquantaine de personnes ont été sensibilisées dans le cadre de ce programme.

NB : Des places sont encore disponibles pour les ateliers sur l'alimentation bas carbone et la nutrition. Il est proposé aux membres de l'assemblée de relayer l'information auprès de leurs réseaux.

Madame BAMOND souligne également que ce défi contribue à la promotion de la carte interactive "Mangez Sundgauvien !", qui recense l'ensemble des points de vente en circuits courts présents sur le territoire du Sundgau.

5. **Délibération** : Demande de financement Leader pour le « Défi Foyers à Alimentation Positive » (FAAP) 2025.

Le Pays du Sundgau souhaite déposer un dossier de demande de financement Leader pour financer le défi FAAP 2025

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses :	Montant (en TTC)	Recettes	Montant	% du projet
Accompagnement Bio Grand est - Appui à la mise en place du défi, Lancement et clôture du défi, Mise à disposition d'un kit de déploiement (HT)	2 000,00 €	Leader	9150,08 €	80%
Accompagnement Maison de la nature du Sundgau (6 ateliers + Relai)	2 285,00 €			
Ateliers nutrition (3 ateliers)	850,00 €			
Spectacle marionnette anti-gaspi	1 290,00 €			
Buffet et lots	700,00 €			
Visite ferme (3 visites)	0,00 €			
Accompagnement autres structures relais	0,00 €			
Communication	0,00 €			
Dépenses de rémunération	3 750,09 €			
Coûts indirect	562,51 €			
TOTAL	11 437,60 €		9150,08 €	

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à déposer un dossier de demande de subvention Leader pour le défi Foyers à Alimentation Positive 2025,
- **De valider** les conditions administratives et financières du programme LEADER,
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à procéder aux demandes de paiements,
- **D'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer toutes conventions et documents y afférents, relatifs à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions,
- **De charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

III. LEADER - Bilan de la Programmation 2014-2022

Le Président indique à l'assemblée que la Programmation LEADER 2014-2022 arrive à terme en 2025. Il propose au Président du GAL de la programmation 2021-2022, Monsieur Gérard LANDEMAINE d'exposer le bilan. Il le remercie pour son investissement et la qualité de son engagement qui a permis au Sundgau et à Saint-Louis Agglomération de bénéficier de nombreux abondements financiers compte tenu de l'utilisation rapide des fonds Européens sur notre territoire.

Monsieur Gérard LANDEMAINE présente les grands éléments chiffrés du programme.

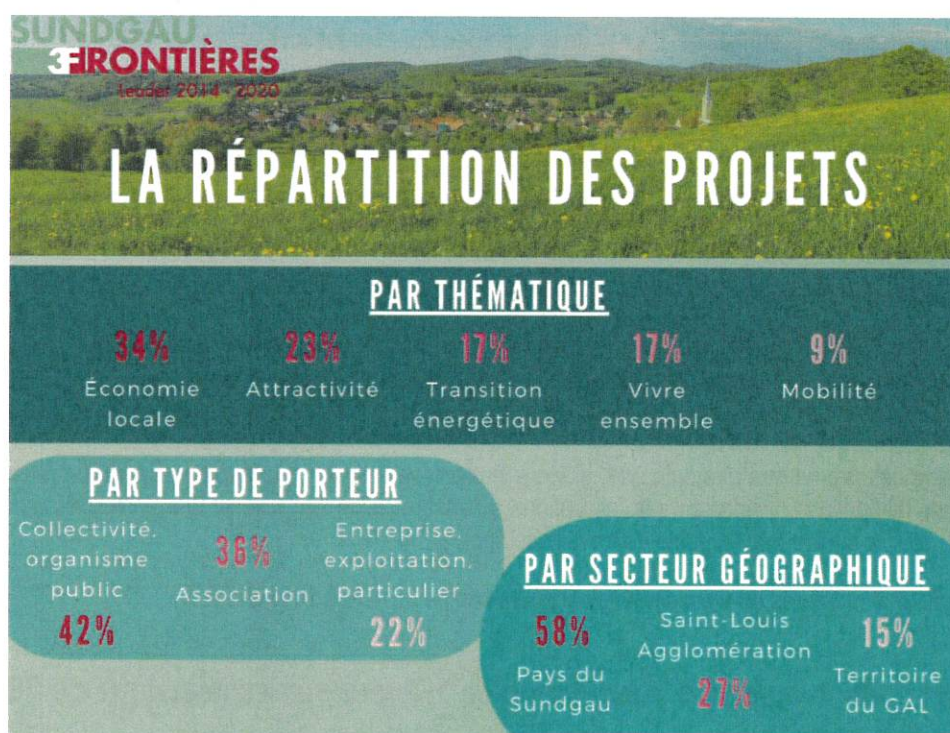
État d'avancement de la programmation au 27 mai 2025 :

- ✓ Projets programmés : 66 projets (+ 10 dossiers d'animation et fonctionnement du GAL), soit **1 920 807,19 €**.
- ✓ Projets payés : 62 projets (+ 9 dossiers d'animation et fonctionnement du GAL), soit **1 786 866,64 €**.

Les derniers paiements doivent être finalisés avant la fin de l'année 2025.

- 2 dossiers (dont 1 concernant l'animation 2024-2025 du GAL) sont en attente de paiement au niveau de l'organisme payeur (ASP) pour un montant LEADER de **65 316,55 €** ;
- 2 dossiers sont en cours d'instruction par l'équipe du GAL pour un montant total LEADER de **38 624 €** ;
- 1 dossier doit être engagé juridiquement et mis en paiement pour un montant LEADER de **30 000 €** ;
- ➔ Soit **5** dossiers restants à payer pour un montant total LEADER de **133 940,55 €**.

FICHE ACTION	ENVELOPPE LEADER INITIALE	MONTANT LEADER CONSOMMÉ	% CONSOMMÉ	MONTANT LEADER RESTANT
Transition énergétique	260 353,16 €	260 353,16 €	100 %	0,00 €
Mobilité	132 363,77 €	130 963,28 €	98,9 %	1 400,49 €
Économie locale	517 948,75 €	517 948,75 €	100 %	0,00 €
Vivre ensemble	222 922,40 €	220 526,55 €	98,9 %	2 395,85 €
Attractivité territoriale	355 357,33 €	355 357,33 €	100 %	0,00 €
SOUS-TOTAL FICHES ACTIONS « PROJETS »	1 488 945,41 €	1 485 149,07 €	99,7 %	3 796,34 €
Coopération	37 218,84 €	37 218,84 €	100 %	0,00 €
Animation du GAL	405 371,75 €	398 439,28 €	98,3 %	6 932,47 €
TOTAL	1 931 536 €	1 920 807,19 €	99,4 %	10 728,81 €



La programmation LEADER 2014-2022 en bref :

- ✓ Une enveloppe LEADER initiale de **1 299 000 €** ;
- ✓ 3 abondements de l'enveloppe permettant d'atteindre un total de **1 931 536 €** de fonds LEADER ;
- ✓ **66** projets financés (+ 10 dossiers pour le financement de l'ingénierie du GAL entre 2016 et 2024), soit **1 920 807,19 €** de LEADER mobilisé pour le territoire du Sundgau et des 3 Frontières.

Des points d'amélioration et des défis pour le prochain programme :

- ❖ Développer l'**animation** et la **communication** autour de LEADER ;
- ❖ Augmenter la part de projets LEADER portés par des **entreprises** en accompagnant davantage les porteurs dans le parcours de leur projet ;
- ❖ Développer les partenariats et le travail en réseau afin d'aller à la rencontre de **nouveaux publics**.

Monsieur Gérard LANDEMAINE rappelle que la collaboration avec Saint-Louis Agglomération pour mener le programme LEADER en est à sa troisième génération. Il souligne la complémentarité du travail engagé. De nombreux habitants de l'agglomération ludovicienne se rendent régulièrement dans le Sundgau, notamment pour des activités liées à l'alimentation et au tourisme, domaines dans lesquels le Sundgau dispose d'un potentiel significatif et pour lesquels LEADER a soutenu de nombreux projets.

Monsieur Gérard LANDEMAINE tient à saluer le travail mené par les équipes LEADER, et tout particulièrement celui de Madame Laetitia PAJOT, qui s'est impliquée au-delà des attentes pour que l'enveloppe soit consommée tout en gardant l'esprit LEADER sur programme. L'esprit LEADER, c'est soutenir des projets innovants et balbutiants qui présentent une forte plus-value pour le territoire. Le comité de programmation a statué sur un nombre de projets important, impliquant un travail technique considérable pour l'agent. Il rappelle que 66 dossiers ont été instruits, ce qui représente un travail conséquent d'analyse, de suivi et d'accompagnement.

Il précise que les fonds LEADER ne constituent pas toujours la part majoritaire du financement des projets, mais jouent un rôle de levier essentiel pour les porteurs et le développement du territoire. Il insiste sur la volonté collective de préserver l'esprit du programme LEADER, en veillant à ce que les fonds irriguent un maximum de bénéficiaires sur le territoire.

Concernant la nouvelle programmation LEADER 2023-2027, Monsieur LANDEMAINE indique que les porteurs de projets privés seront davantage mis en valeur, avec l'objectif d'atteindre un tiers de projets privés dans cette programmation.

Monsieur David RIGOULOT complète en précisant que, dans cette nouvelle programmation, chaque fiche-action est associée à une enveloppe financière dédiée. À ce jour, les montants théoriques des projets déposés dépassent les plafonds de deux fiches-actions sur quatre. Il s'agit de la fiche Développement économique et de la fiche Transition, toutes deux ciblant principalement les acteurs privés.

Monsieur Pierre SCHMITT félicite Monsieur Gérard LANDEMAINE ainsi que l'ensemble de l'équipe LEADER pour la qualité du travail accompli. Il salue à la fois la bonne gestion de l'enveloppe LEADER 2014-2022, et le travail rigoureux mené auprès des porteurs de projets, fait d'accompagnement, de conseils et de relances constructives.

Monsieur Gilles FREMIOT rappelle que nous sommes actuellement dans le mois de l'Europe. Il souligne que les fonds européens permettent la réalisation de projets concrets au service des habitants et du développement des territoires ruraux. Il précise que la Région Grand Est est l'autorité de gestion des fonds européens, et qu'elle attend des dossiers solides, précis et rigoureux, dans un objectif d'efficacité : « Rien ne doit repartir à Bruxelles. » Cette exigence porte ses fruits, puisque la Région Grand Est est aujourd'hui la première région française en termes de consommation de fonds européens.

Le Président salue cette remarque et ajoute que, grâce à leur professionnalisme, l'équipe LEADER a réussi à distribuer 99,4 % des fonds disponibles. Il adresse ses félicitations à l'ensemble de l'équipe, et tout particulièrement à Madame Laetitia PAJOT, pour la qualité remarquable du travail accompli.

Applaudissements des membres du Conseil Syndical pour l'équipe LEADER 2014-2022.

IV. Point d'étape du projet Sundgomobich : Retour sur les décisions du COPIL du 28 avril à Delémont

Madame Marie-Cécile LEY rappelle que le projet Sundgomobich s'inscrit dans un contexte transfrontalier, impliquant des partenaires suisses et français. Ce projet nécessite une grande précision technique et illustre la capacité du Pays du Sundgau à s'engager concrètement dans la réflexion et la réforme des mobilités.

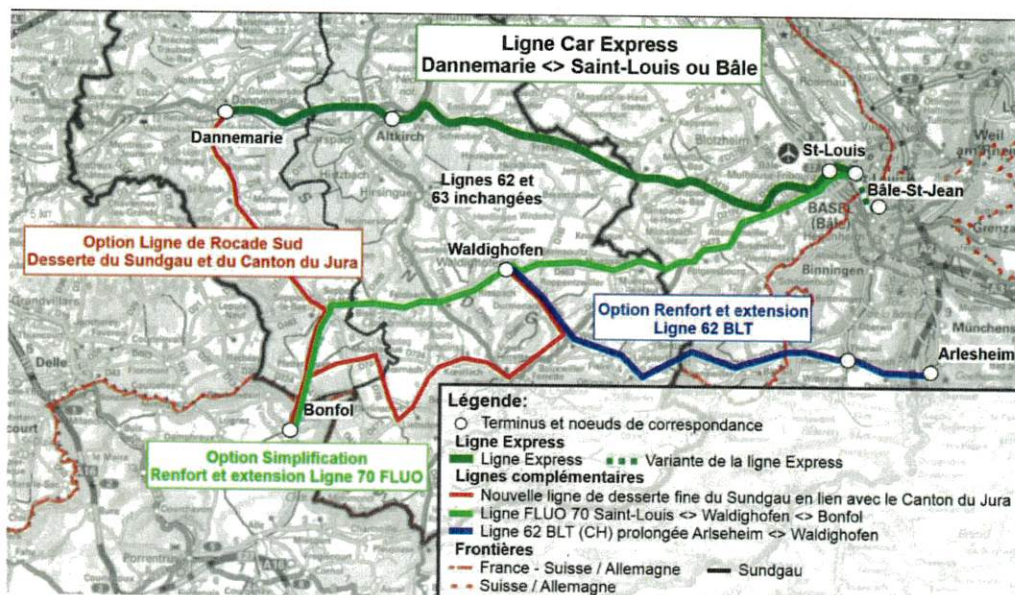
Elle souligne que les autorités suisses imposent des standards élevés, tant en matière d'ingénierie que de gouvernance. Le travail approfondi mené en partenariat avec la Région Grand Est a permis de faire avancer significativement le projet, en répondant aux attentes des différents acteurs impliqués.

Comité de pilotage – Phase 2 de la démarche

 Date : 28 avril 2025

 Lieu : Delémont, République et Canton du Jura (CH)

L'objectif de cette réunion était de présenter et d'analyser en détail les scénarios de la ligne de car express Sundgau – Bâle ainsi que les lignes de rabattement associées.
Le comité avait pour mission de choisir le scénario à développer dans le cadre de la phase 3 du projet.



Pour la ligne de car express, c'est le **scénario C**, Dannemarie-Bâle Saint-Jean via la place Mermoz de Saint-Louis qui a été retenu.

L'objectif principal de la ligne est de desservir les zones d'emplois d'Hésingue (plateforme aéroportuaire), le cœur de Saint-Louis ainsi que le secteur de Bâle Saint-Jean, qui concentre notamment les employeurs Bell et Novartis fortement pourvoyeur d'emplois pour les actifs sundgauviens. Le Pôle d'Echange Multimodal de Mermoz permet une connexion au centre de Saint-Louis par le tram 3 ainsi que vers Huningue et Hésingue par la ligne 1.

Les variantes A (terminus Saint-Louis Gare) et B (Bâle Saint-Jean via Saint-Louis Gare et l'autoroute A 35) ont été écartés :

- Le scénario A car il ne permettait pas une connexion directe à la zone d'emploi de Bâle Saint-Jean et un passage de frontière,
- et le B car il y a un risque de perte de temps lors du passage de frontière au niveau de l'autoroute.

Dannemarie <> Bâle via Place Mermoz (Variante C)	
Type de liaison / Hiérarchie	Ligne de car Express
Communes desservies	Dannemarie, Altkirch, Wittersdorf, Tagsdorf, Jettingen, Ranspach-le-Bas, Hésingue, Saint-Louis, Bâle
Correspondances offertes et niveaux d'offre associés	À Place Mermoz (Saint-Louis) Réseau Distribus : 1 Huningue <> Blotzheim (Freq. HP 30-50min), 2 Buschwiller Vosges <> Rosenau Petit Canal (Freq. HP 30-60min), 5 St-Louis St-Exupéry <> Bartenheim (Freq. HP : 60min) Réseau BVB : T3 de/vers Bâle Barfusserplatz (Freq. HP : 15min) À Bâle Saint-Jean Réseau BVB : Tram 1 Badischer Bahnhof <> Dreierisenbrücke (Freq. HP 10min), Tram 21 de/vers Badischer Bahnhof (Freq. HP 15min), 64 de/vers Dornach (Freq. HP 15min), nouvelle offre vers Bachgraben ou Novartis (horizon 2026) Réseau FLUO / CFF : TER 15 Mulhouse <> Bâle SBB (Freq. HP : 30min), nouvelles liaisons à horizon 2030+ en lien avec le projet RER
Investissements pour projet d'infrastructures	Court et moyen terme : 0,56 M€ (accessibilité et sécurisation des arrêts) Moyen et long terme : 2 M€ à 6M€ (enjeux de site propre)
Performances	
Longueur [km]	41
Temps de parcours TC [min]	HP (sens de la pointe) 75 / HC 70
Temps de parcours voiture [min]	50 - 55 / 45 - 55
Vitesse commerciale [km/h]	33 / 35
Rapport tps de parcours p/r à la voiture	1,3 - 1,5 / 1,3 - 1,5
Niveau d'offre	
Jours de fonctionnement	LMMeJVSD
Amplitude	LMMeJV : 5h-20h, S : 6h-20h, D : 9h-18h
Fréquence Semaine [min]	HP (sens de la pointe) 30 / HC 60
Fréquence WE [min]	60
KCC annuel [km]	554 641
Trafic pévissoneil [voy/JOB]	540
Exploitation	
Véhicules nécessaires	6
Coûts d'exploitation par an	2,2 M€
R/D	6,1%



Madame Marie-Cécile LEY précise que les choix de tracé actuels correspondent aux nécessités de service dans la configuration des transports actuels de la zone des 3 frontières. Le Car Express s'adresse principalement à un public de pendulaire qui réalise le trajet entre Bâle et le Sundgau pour des raisons professionnelles. Lorsque le RER bâlois sera opérationnel aux alentours de 2035, le tracé actuel du bus pourra être reconsidéré dans la partie urbaine de la ligne : à savoir s'il sera plus rapide de rejoindre le cœur de la ville de Bâle par le car en ligne direct ou par une connexion en Gare de Saint de Louis.

Madame Marie-Cécile LEY rappelle que la phase 3 du projet, dont le rendu est attendu pour septembre 2025, permettra de déterminer le volume horaire optimal, les jours de fonctionnement, ainsi que le nombre de véhicules et de chauffeurs nécessaires. Ces éléments permettront de chiffrer précisément les coûts d'exploitation de la ligne. Les derniers arbitrages sont prévus à l'automne.

Monsieur Gilles FREMIOT exprime son soutien au projet et affirme qu'il le défendra auprès de la Région Grand Est. Toutefois, il attire l'attention de l'assemblée sur le ratio Recettes/Dépenses actuellement évalué à 6,1 %, qu'il juge faible au regard des standards régionaux. En effet, les projets soutenus par la Région présentent en général un ratio compris entre 10 % et 15 %, tandis que les Cantons de la Confédération appliquent même un ratio supérieur, à hauteur de 22 %. Il souligne ainsi la nécessité de retravailler les données économiques du projet afin d'atteindre une plus grande viabilité financière.

Madame Marie-Cécile LEY précise que ce ratio Recettes/Dépenses est calculé sur la base du prix du ticket actuel des lignes interurbaines FLUO Grand-Est. Elle reconnaît que ce ratio doit être amélioré.

Monsieur David RIGOULOT apporte des précisions techniques sur le mode de calcul du ratio actuel, basé sur la tarification du réseau FLUO Grand Est suburbain. En l'absence d'offre de car express existante à ce jour, nous n'avons pas de prix de référence pour ce type d'offre. Un travail avec la Région Grand-Est permettra de confirmer la tarification du car express. Un prix plus élevé du ticket de transport contribuerait mécaniquement à améliorer le ratio Recettes/Dépenses. Ce qui n'est pas incohérent compte-tenu de l'offre différente sur le plan qualitatif entre un car express et une ligne suburbaine classique.

Il précise également que la tarification pourrait être alignée avec celle de la communauté tarifaire Bâle-Trois-Frontières TNW ou encore du réseau MOBIJU (Canton du Jura). Cette harmonisation tarifaire pourrait également faire varier le ratio Recettes/Dépenses. Déterminer le point d'équilibre entre les recettes et les dépenses est précisément l'objet de la phase 3 de l'étude. Compte tenu des paramètres précédents évoqués, il est réaliste d'espérer atteindre un taux de couverture du coût de fonctionnement par les abonnements de 12 à 13 %. Aussi, la qualité de l'offre envisagée peut faire l'objet d'arbitrages. Dans le scénario travaillé, nous avons construit une offre optimum sur laquelle des options pourront être retirées. Par exemple, le car circule de 5h00 le matin et jusqu'à 22h00 avec des fréquences au 30 minutes entre 05h00 et 8h00 et entre 16h30 et 19h00, ce qui correspond aux heures de pointes des pendulaires. Le reste de la journée, il est proposé une offre de fréquence à l'heure. Il est aussi proposé une fréquence à l'heure le samedi et le dimanche.

Enfin, Madame Marie-Cécile LEY rappelle que Sundgomobich comprend une ligne de car-express et 3 lignes de rabattement :

- La ligne de car Express fera l'objet d'un financement entre la Région Grand Est, le Canton de Bâle-Ville et potentiellement l'AggloprogrammBasel.
- Le renforcement de l'actuelle ligne 70 opérée par FLUO Grand-Est et qui sera opérée plus tard s'inscrit également dans une logique de portage et de financement par la Région Grand-Est si cette dernière décide de la rendre effective.
- Le prolongement de la ligne 62 de Basel Land Transport ferait l'objet d'un portage et d'un financement par le Canton.
- Seule la ligne desservant la Vallée de la Largue entre Dannemarie et Bonfol serait en partie à la charge des AOM locales avec tout de même une participation du Canton du Jura si le car passe la frontière pour rejoindre la Gare de Bonfol.

Pour cette dernière se pose la question de l'organisation des mobilités sur le territoire et de la mise en place, ou non, du versement mobilité (contribution patronale, versée par toutes les entreprises locales). Les évaluations du potentiel financier de ce versement mobilité s'élèvent à près d'un million d'euros sur le territoire, pour un coût de la ligne évalué à

400 000 €. Il est précisé que le montant d'un million est calculé sur le périmètre du Sundgau et non de seulement la communauté de communes Sud-Alsace Larges.

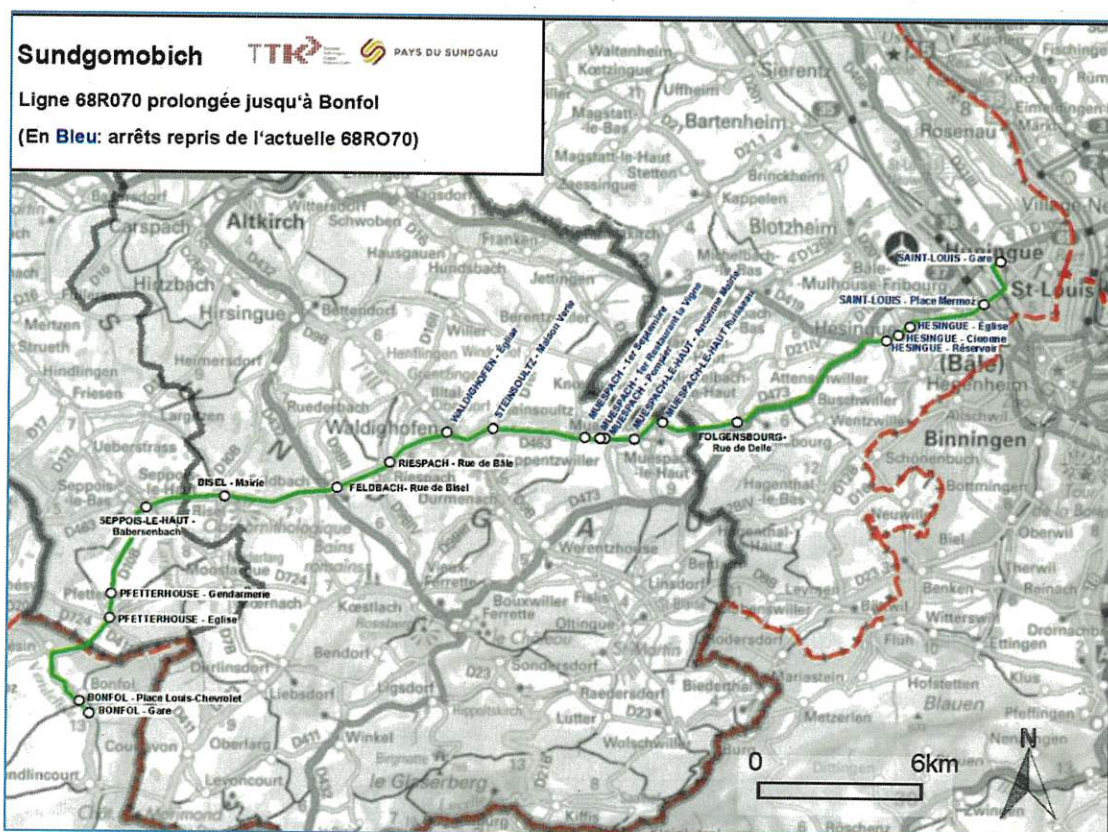
Elle invite les élus du territoire et notamment les deux Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), les Communautés de Communes concernées, à engager une réflexion sur le financement de la mobilité dans le Sundgau.

Madame Marie-Cécile LEY pose la question suivante : « Comment les deux Communautés de Communes et le Pays du Sundgau peuvent s'organiser pour financer une offre de service en lignes régulières sans augmenter le coût pour les collectivités ? »

Elle ajoute que d'autres organisations peuvent être envisagées entre les trois structures pour le développement d'une offre structurée et performantes, sans coûter plus cher.

Madame Marie-Cécile LEY présente les lignes de rabattement.

La ligne 70 proposée au COPIL de Delémont a été gardée telle quelle, à savoir une transversale est-ouest de Saint-Louis à Bonfol en passant par Waldighofen avec 14 A/R quotidien.



Madame Marie-Cécile LEY présente la ligne 70 comme une ligne structurante du territoire, assurant un rabattement local vers ses deux extrémités : Bâle à l'Est et Bonfol à l'Ouest.

Monsieur David RIGOULOT précise qu'il s'agit là d'un axe Est-Ouest majeur du Sundgau, notamment entre Waldighofen et Bâle, où l'on enregistre actuellement plus de 11 000 véhicules/jour. Il indique que les deux tiers des passagers sont appelés à se concentrer sur un tiers du linéaire de la ligne. Il souligne également que ce projet, bien qu'à dimension transfrontalière, est avant tout conçu pour répondre aux besoins de mobilité internes du Sundgau. Les meilleurs projets transfrontaliers sont, selon lui, ceux qui servent d'abord leur propre territoire.

Monsieur Gilles FREMIOT évoque le renforcement de l'axe Altkirch-Ferrette, actuellement à l'étude en lien avec la Région Grand Est. Cette ligne pourrait croiser la ligne 70 à Waldighofen, qui deviendrait alors un véritable hub de mobilité pour le sud du territoire.

Madame Marie-Cécile LEY souligne l'attente forte exprimée par les partenaires suisses pour la mise en service de cette ligne. Il appartient désormais aux collectivités françaises de proposer un service attractif et pertinent afin de répondre aux attentes des habitants du Sundgau. Elle rappelle que le financement de cette ligne pourrait être partagé entre la Région Grand Est, le Canton du Jura, et potentiellement Bâle-Ville.

Monsieur Dominique SPRINGINFELD s'interroge sur la pertinence du cadencement prévu pour la Ligne de Car Express. Il note qu'un passage toutes les 30 minutes semble ambitieux. Il exprime également des inquiétudes d'ordre économique et social, notamment en ce qui concerne la fuite des apprentis formés localement vers la Suisse, ce qui fragilise le tissu économique local. Il redoute que cette offre de transport favorise le départ des actifs vers la Suisse au détriment des entreprises sundgauviennes.

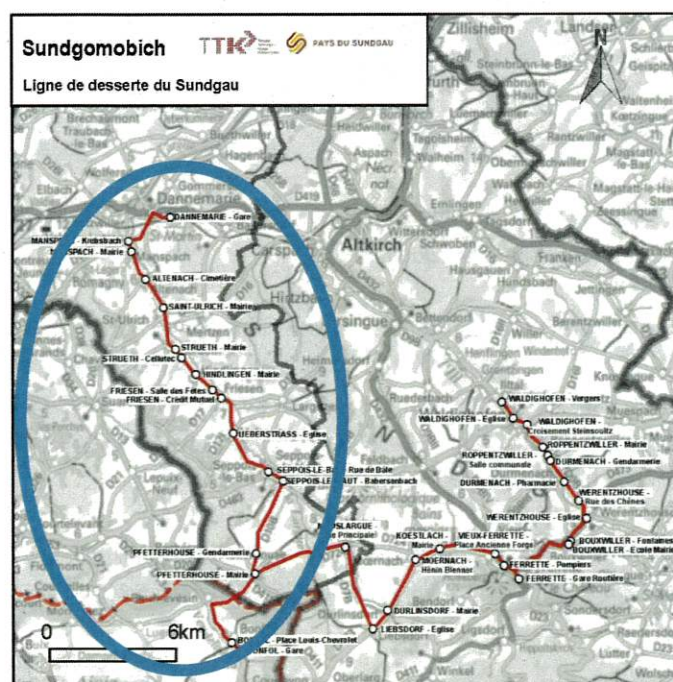
Le Président répond que le premier frein à l'emploi local est actuellement l'absence de solutions de mobilité interne. Or la ligne de Car express d'abord le Territoire du Sundgau et il rappelle que 85 % du tracé se trouve dans le Sundgau.

Il rappelle que le projet Sundgomobich ne se limite pas aux extrémités de la ligne, mais vise également à désenclaver les communes et les bassins d'emploi du territoire : les entreprises de Waldighofen, le quartier Plessier d'Altkirch, Héisingue, etc. Il compare la situation à celle de Mulhouse, qui, pour les 100 000 emplois que compte l'unité urbaine, les gare du Sundgau proposent 24 allers-retours ferroviaires par jour. En comparatif, la zone des Trois-Frontières (Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Saint-Louis Agglomération), qui regroupe 378 000 emplois, n'est, à ce jour, pas desservie par une offre structurée de transport public.

Il ajoute également l'enjeu sécuritaire, notant qu'un réseau de car express serait plus sûr pour les travailleurs que l'usage individuel de la voiture. Les Sundgauviens ont, selon lui, plus à y gagner qu'à y perdre.

Monsieur David RIGOULOT revient sur la question du cadencement. Il précise que l'hypothèse d'une fréquence à l'heure, même en heures de pointe, a été étudiée. Cependant, cette option a été écartée, car la perte d'usagers liée à la baisse de fréquence contribue à creuser négativement le ratio Recettes/Dépenses. Il précise que c'est la Région Grand Est elle-même, principal financeur, qui a émis des réserves sur cette option, insistant sur la nécessité de maintenir une offre attractive et compétitive pour garantir la réussite du projet.

Au sujet de la ligne interne au Sundgau, il a été décidé de privilégier une desserte unique à la vallée de la Largue afin d'avoir un cadencement pertinent (10 A/R quotidien).



Madame LEY rappelle que la ligne en question dessert une zone blanche, dépourvue de service de transport public. Elle insiste sur le fait qu'une telle ligne permettrait aux habitants de la Vallée de la Largue de rejoindre des points de connexion essentiels, comme Dannemarie (Car Express) ou la Gare de Dannemarie, facilitant ainsi leur déplacement sur le territoire et au-delà.

Elle précise toutefois que cette ligne ne bénéficierait seulement d'un seul co-financeur : le Canton du Jura. La prise en charge du coût de la ligne par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) locales serait donc le moyen qu'elle puisse voir le jour. Dans cette perspective, elle évoque la nécessité de réfléchir à l'implication des versements mobilité des entreprises.

Monsieur Fabien ULMANN fait référence à son intervention lors du COPIL de Delémont, affirmant que la Vallée de la Largue doit bénéficier des mêmes chances que le reste du Sundgau en matière de solution de mobilité. Il insiste sur une réalité d'usage : la circulation dans la vallée est devenue difficile, voire impossible en raison des flux qui ne cessent de croître en direction de la Suisse voisine. Il souligne le développement industriel important dans la région de Bonfol et jusqu'à Porrentruy, impliquant une migration active des travailleurs français vers ce Canton Suisse. Il ne s'agit pas ici de favoriser l'évasion des travailleurs, mais bien de répondre à un besoin concret et actuel.

Selon lui, le financement ne doit pas être l'unique prisme d'analyse : le besoin local prime, et il est impératif de ne pas abandonner les habitants de la Largue.

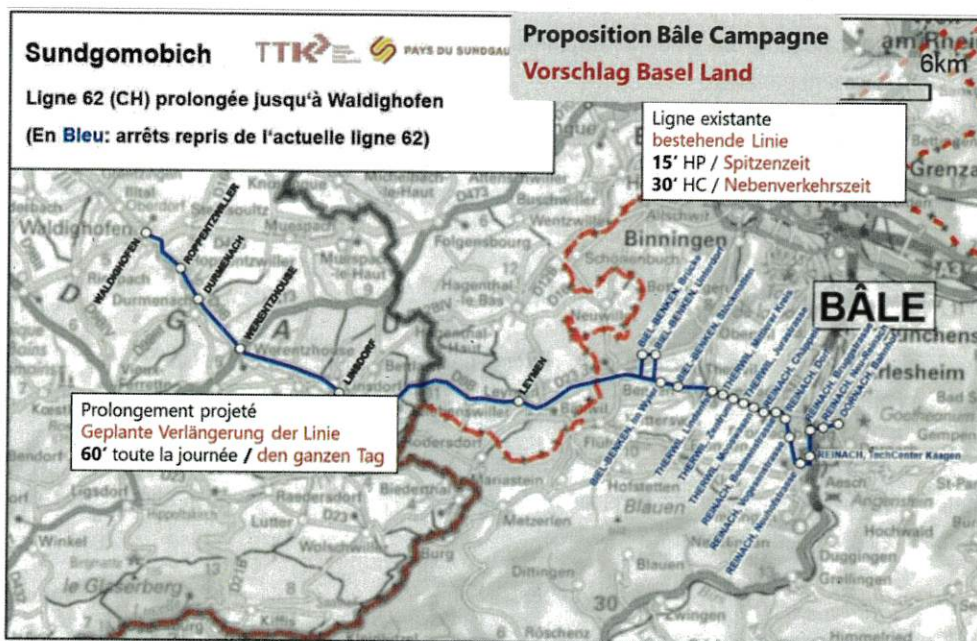
Monsieur Gilles FREMIOT appuie les propos de Monsieur Fabien ULMANN. Il juge qu'il est inéquitable que tout un secteur du Sundgau demeure en zone blanche pour le transport. Il se déclare tout à fait prêt à défendre ce projet auprès de la Région Grand Est.

Madame Marie-Cécile LEY ajoute que la mise en place de la ligne ne nécessite pas de bus de grande capacité : un minibus avec un cadencement soutenu suffirait pour assurer la desserte. Elle précise également qu'aucun investissement en infrastructures n'est requis, tous les arrêts étant déjà en place.

L'étude prouve que le besoin est réel, le projet se construit, il reste à trouver le financement.

Monsieur RIGOULOT souligne que la question du cadencement doit être examinée sous l'angle des coûts. Un véhicule effectuant le trajet Dannemarie – Bonfol en continu permettrait un passage toutes les heures. Il précise que la République et Canton du Jura s'est montrée favorable au projet : si la ligne traverse la frontière jusqu'à Bonfol Gare, une participation au cofinancement pourrait être envisagée.

La proposition d'extension de la ligne 62 des BLT côté français a bien été reçue par les membres du COPIL.



Madame Marie-Cécile LEY explique que la ligne 62 est pertinente, notamment en raison d'un flux de travailleurs important qui pourrait bénéficier du prolongement de cette ligne vers les grosses communes industrielles de la banlieue Sud de Bâle. Ce prolongement représenterait une réelle opportunité de mobilité transfrontalière.

Monsieur David RIGOULOT informe que le canton de Bâle-Campagne pourrait être disposé à financer intégralement cette ligne et à en assurer le portage si l'on parvient à démontrer sa pertinence. Une expérimentation sur un an est demandée par le Canton de Bâle-Campagne à compter de septembre 2026 pour une période de 2 ans. Ce test serait conduit en partenariat avec le Pays du Sundgau et la Région Grand Est, dans le but d'évaluer les résultats et de justifier une inscription durable de cette ligne dans la programmation cantonale. Il est précisé que pour l'expérimentation le Canton de Bâle-Campagne souhaiterait une participation financière de la Région Grand-Est.

Ligne	Les 2 lignes du cahier des charges de l'étude		Les propositions issues du diagnostic et des concertations	
	Ligne Express Dannemarie <> Agglomération de Bâle	Ligne de desserte fine Sundgau	Ligne FLUO 70 prolongée simplifiée et renforcée	Ligne 62 BLT prolongée
Porteur	Région Grand-Est	Communautés de Communes Sud Alsace Largues et Communauté de communes Sundgau	Région Grand-Est	Canton de Bâle Campagne
Voyageurs / JOB	519	114	377	
Nombre de véhicules	6	1 minibus	3 (+2 par rapport à l'actuel)	
Coût d'exploitation annuel	2M€ à 2,3 M€ -0,45M€ si offre horaire	0,48 M€	1,7 M€	
Recettes annuelles	156 k€	26 k€	113 k€	
Infrastructures	Avec	Sans	Sans	Sans

Au nom de la Région Grand Est, Monsieur Thibaud PHILIPS, vice-président aux mobilités, est très satisfait de l'avancée du projet de ligne Car Express Sundgomobich. Il s'agit d'un axe stratégique fort pour la Région, qui prévoit la mise en place de dix lignes de car express, dont celle portée par le Pays du Sundgau qui est la plus avancée à ce jour.

La phase 3 vise désormais à détailler chaque variante :

- Définition des actions à mettre en œuvre pour aboutir au scénario retenu,
- Caractéristiques techniques, réglementaire et infrastructurels,
- Coûts précisés et une maquette financière sous la forme d'un plan de financement pluriannuel,
- Choix de mode de gestion, pièces nécessaires au lancement de la procédure, calendrier de la procédure, document programme du DCE,
- Phasage, calendrier prévisionnel et planning de mise en service de la ligne réaliste temporellement et financièrement parlant,
- Indicateur de suivi et d'évaluation de la conduite du projet,
- Accompagnement sur les outils et un calendrier de communication adaptés à mettre en place pour le lancement de la ligne, sa phase d'exploitation et son articulation avec les lignes existantes.

Le COPIL de fin de projet est prévu fin septembre 2025.

Madame Marie-Cécile LEY ajoute que la Région Grand Est soutient activement la ligne de Car Express Dannemarie/Bâle, jugeant cette liaison cohérente et pertinente dans le cadre de l'amélioration de la mobilité régionale et transfrontalière.

Le Président attire l'attention de l'assemblée sur l'intérêt de la ville de Saint-Louis pour ce projet. Il souligne que cette initiative permettrait aussi de renforcer les liens entre Saint-Louis et le Sundgau, en matière de déplacements, de coopération et de développement territorial.

V. Approbation du Bilan d'activité 2024 du Pays du Sundgau.

Le bilan d'activité du Pays du Sundgau a été transmis le vendredi 23 mai 2025. La validation du Bilan d'activité est une condition pour permettre au Pays du Sundgau de solliciter le solde de la subvention au dispositif de la Région Grand Est « Soutien à l'Ingénierie Territoriale » pour l'année 2024.

Le document permet une lecture synthétique des grands projets portés par la structure pour le territoire en 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le bilan d'activité du Pays du Sundgau pour l'année 2024,
- **D'autoriser** le Président à solliciter le solde de la subvention du dispositif « Soutien à l'Ingénierie Territoriale » à la Région Grand Est pour l'année 2024.

VI. Délibération : Candidature au dispositif Ingénierie de la Région Grand Est pour l'année 2025.

Par le dispositif « **Soutien à l'ingénierie territoriale** », la Région Grand Est permet aux territoires ruraux d'avoir des moyens d'animation et d'ingénierie pour mettre en œuvre des projets et des politiques intégrées en termes d'aménagement et de développement local. Les territoires inscrits en zone « pacte de ruralité » et n'intégrant pas de communautés d'agglomérations, comme le Pays du Sundgau, peuvent bénéficier d'un financement pour deux postes de chargés de missions généralistes ou thématiques.

Le taux d'aide versé par la Région Grand Est s'élève à 40% du poste. Le plafond par poste est limité à 20 000 €. Le PETR du Pays du Sundgau souhaite solliciter l'aide régionale « **Soutien à l'ingénierie territoriale** » pour un Equivalent Temps Plein de chargé de mission projet de territoire et pour un poste de chargé de mission culture et attractivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Pays du Sundgau à déposer un dossier à la Région Grand dans le cadre du dispositif « Soutien à l'ingénierie territoriale » afin de financer 40% du poste de chargé de mission projet de territoire et 40 % du poste de chargé de mission culture et attractivité,
- **D'approuver** les modalités d'intervention et les montants de l'aide prévisionnelle prévue dans le dispositif,
- **D'autoriser** le Président à signer tout actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **De charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

VII. Bilan de la démarche Transformation Digitale des commerces du Territoire du Sundgau.

Le Président revient sur le bilan de l'année 2024 de la démarche « Transformation digitale » piloté par Le Pays du Sundgau, la Communauté de Communes Sud Alsace Lague et la Communauté de Communes Sundgau et co-financée à hauteur de 80% par la Région Grand Est, pour un montant de 28 000 €.

L'opération a permis d'établir un diagnostic précis sur les pratiques de consommations, leurs évolutions et les impacts sur les commerces du territoire. Une feuille de route a été rédigée sur la base du diagnostic et des ateliers pratiques ont été organisé avec le concours de la Chambre de Commerces et d'Industries Alsace Eurométropole pour accompagner les commerçants dans un processus de modernisation digitale.

Les consommateurs veulent un choix large et un accès 24/7. Ils cherchent à simplifier leurs achats quotidiens.

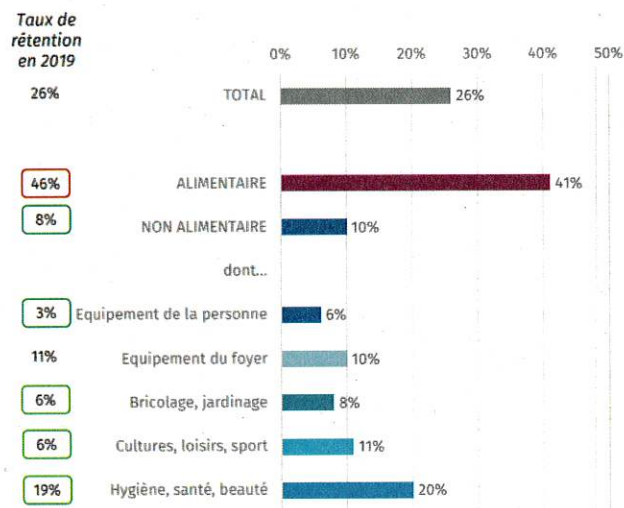
Ces tendances de 2024 sont interconnectées et influencent les comportements d'achat



ATTRACTIVITÉS DU TERRITOIRES SUD ALSACE LARGUE

Consommation locale sur le périmètre de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

Part des dépenses effectuées dans la Communauté de Communes Sud Alsace Largue par les ménages résidents – 2024

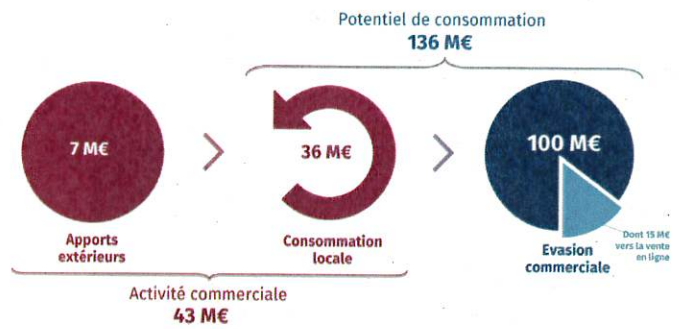
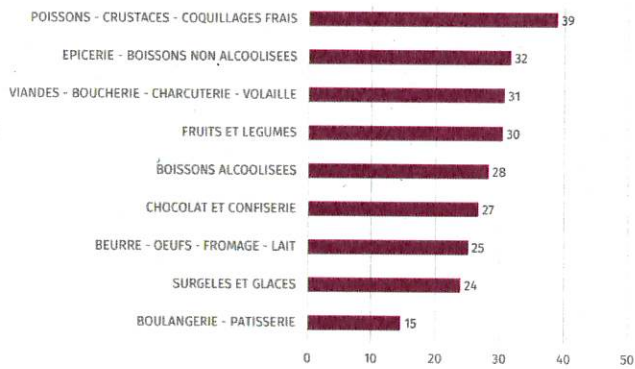


Le taux de rétention d'un territoire se mesure par sa capacité à capter la consommation de ses ménages.

Au total, le commerce de la CC Sud Alsace Largue conserve seulement **26%** des dépenses totales de ses ménages résidents.

100 Millions d'euros

Montant de la dépense des ménages locaux effectuée hors CC Sud Alsace Largue en 2024.

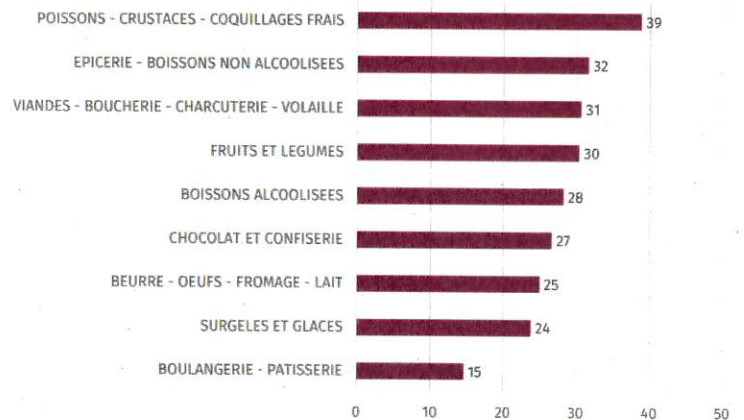


❖ Consommation commerciale en termes de destination et de type de produits **ALIMENTAIRES** :

Montants de l'évasion commerciale alimentaire par territoire en 2024



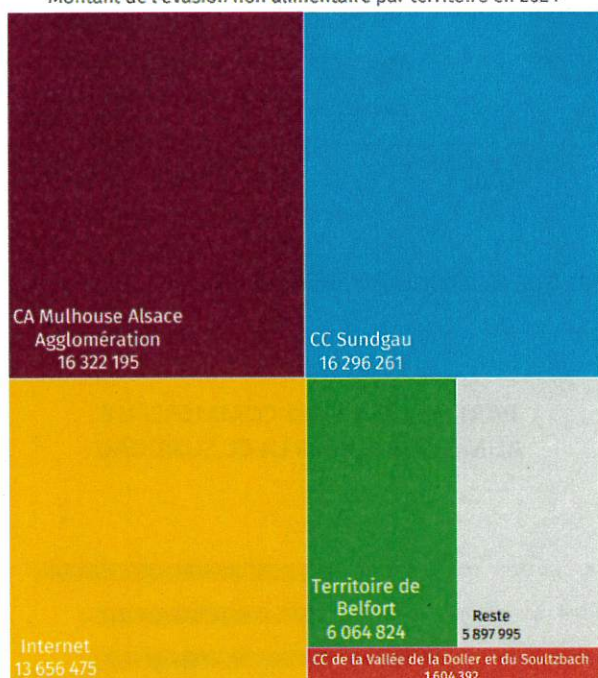
PART DE L'ÉVASION COMMERCIALE ALIMENTAIRE VERS LA CC SUNDGAU



➔ **Evasion commerciale ALIMENTAIRE** sur Communauté de Commune Sundgau :
 En raison d'un manque dans l'offre locale de poisson, de viande, d'épicerie, de fruits et légumes adaptées aux besoins des consommateurs.

❖ Consommation commerciale en termes de destination et de type de produits **NON-ALIMENTAIRES** :

Montant de l'évasion non alimentaire par territoire en 2024



INTERNET EST LA TROISIÈME DESTINATION D'ÉVASION NON ALIMENTAIRE DES HABITANTS DE LA CC SUD ALSACE LARGE

14 millions d'euros

Dépenses réalisées par les ménages de la CC Sud Alsace Largue en non alimentaire sur internet en 2024 contre 11 millions d'euros en 2019 :

+27%

Mulhouse Alsace Agglomération attire particulièrement les consommateurs de la CC Sud Alsace Largue pour des produits d'équipement du foyer et d'équipement de la personne.

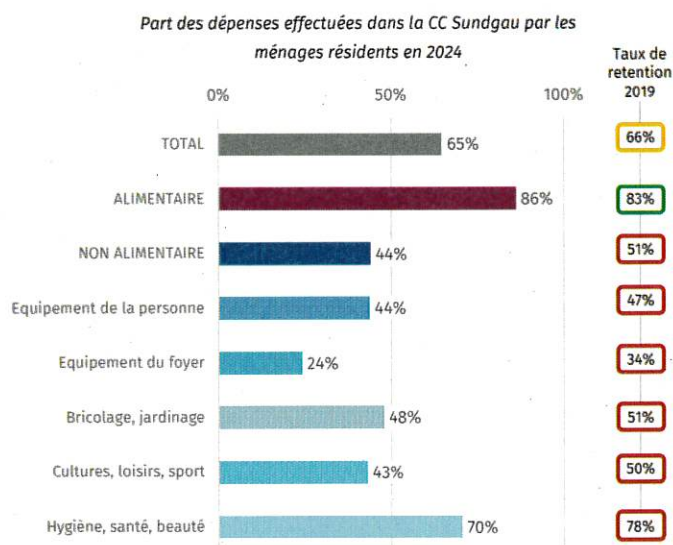
CC Sundgau est particulièrement forte dans les domaines de l'hygiène/santé/beauté, de la culture/sport/loisirs ainsi que dans les produits de la jardinerie

➔ **Evasion commerciale NON-ALIMENTAIRE** sur Mulhouse Alsace Agglomération et la Communauté de Commune Sundgau.

Malgré une augmentation, les ménages de la CC Sud Alsace Largue ne dépensent que **10% de leur budget en non alimentaire dans leur territoire**.

ATTRACTIVITÉS DU TERRITOIRES SUNDGAU

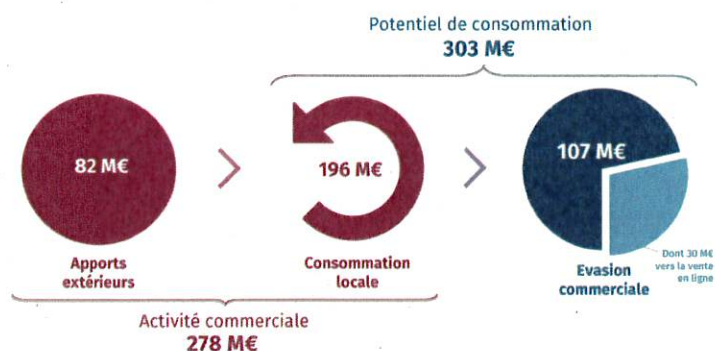
Consommation locale sur le périmètre de la Communauté de Communes Sundgau.



Le taux de rétention d'un territoire se mesure par sa capacité à capter la consommation de ses ménages. Au total, les commerces de la CC Sundgau retiennent **65%** des dépenses totales de ses ménages résidents.

107 Millions d'euros

Montant de la dépense des ménages locaux effectuée hors CC Sundgau en 2024



DESTINATION DES ACHATS

❖ Consommation commerciale en termes de destination et de type de produits **ALIMENTAIRES** :

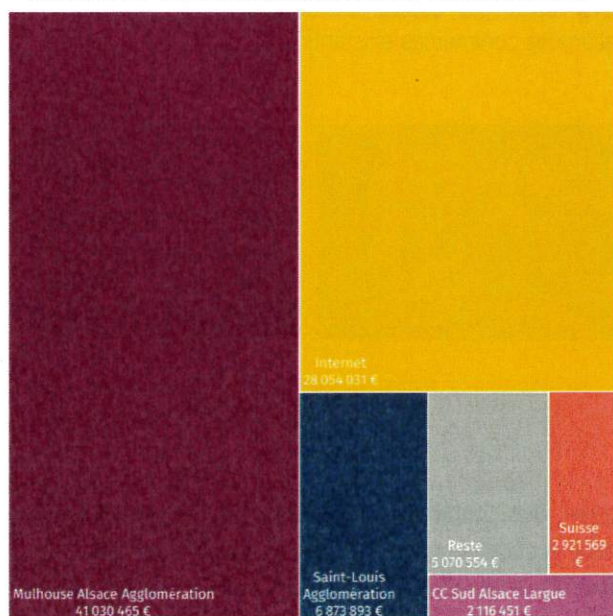
Tableau : Répartition des dépenses par destinations d'achats par catégories de produits des ménages de la CC Sundgau en 2024

2024 - en %	Alimentaire	Non Alimentaire
Rétention	86%	44%
Evasion	14%	56%
Evasion physique	12%	38%
Evasion en ligne	2%	18%
TOTAL	100%	100%

➔ **PAS** de chiffre significatif pour qualifier une évasion commerciale **ALIMENTAIRE**
 Seulement 14% des dépenses **ALIMENTAIRES** des ménages locaux sont effectuées en dehors de la CC Sundgau. En alimentaire, l'offre commerciale répond aux besoins des consommateurs.

❖ Consommation commerciale en termes de destination et de type de produits **NON-ALIMENTAIRES** :

Montant de l'évasion non alimentaire par territoire en 2024



INTERNET EST LA DEUXIÈME DESTINATION D'ÉVASION NON ALIMENTAIRE DES HABITANTS DE LA CC SUNDGAU

28 millions d'euros

Dépenses réalisées par les ménages de la CC Sud Alsace Largue en non alimentaire sur internet en 2024 contre 17 millions d'euros en 2019 :

+65%

Mulhouse Alsace Agglomération attire particulièrement les consommateurs de la CC Sundgau pour des produits d'équipement du foyer, de bricolage, jardinage, de culture, sport et loisirs, ainsi que dans l'équipement de la personne.

→ **Evasion commerciale NON-ALIMENTAIRE** sur Mulhouse Alsace Agglomération.

Certains produits présentent toutefois un potentiel de récupération, notamment en travaillant la communication autour de l'offre d'articles de sport, de meubles et de bricolage déjà présente sur place.

AMELIORATIONS PRÉCONISÉES

- La création d'une structure qui pérennise la dynamique collective et qui impulse une nouvelle stratégie digitale en remplacement de la plateforme.
 - Relayer les associations de commerçants pour booster la communication sur les réseaux sociaux et en digital



- Des actions qui créent un effet « waouh », qui donnent envie de privilégier des lieux physiques pour ses achats pour se différencier du digital.
 - Passer de centres-bourgs et centres-villes fonctionnels à des centres-villes et centres-bourgs affectifs, conviviaux et instagrammables ! À commencer par les villes pôles d'Altkirch, Dannemarie et Hirsingue.

- La création d'un club des commerces qui se transforment au-delà du digital et qui s'engagent dans un parcours de sensibilisation sur un an.
 - Accompagner un groupe de commerçants pilotes à s'adapter aux nouveaux usages et nouveaux modes de consommation avec un effet d'exemple pour les autres commerçants.



- Créer un système de pépinière ou d'incubateur pour faire naître des nouveaux commerces innovants et différenciant.
 - Stimuler l'implantation de nouveaux concepts différenciants dans les cœurs de bourgs et stimuler la modernisation des commerces existants

- De nouvelles solutions pour permettre aux actifs de consommer local !
 - S'adapter aux nouvelles mobilités et aux nouveaux temps de consommation pour relocaliser la consommation en digital



- Renforcement du programme « Commerçants d'Alsace » pour évaluer les progrès à réaliser, engager des démarches de sobriété et modifier les assortiments
 - Engager les commerçants dans des pratiques responsables et durables pour anticiper les changements de consommation

Monsieur Antoine WAECHTER rappelle que l'étude menée a été très utile pour identifier les points d'amélioration nécessaires au développement du commerce sur le territoire du Sundgau. Il insiste sur l'importance de favoriser les circuits courts, non seulement pour économiser de l'énergie, mais aussi pour préserver les surfaces foncières. Il met en garde contre l'extension des grands centres logistiques, qui consomment beaucoup d'espace tout en créant peu d'emplois. Il souligne également la nécessité de préserver et même de reconquérir la dynamique des centres villes, afin que tout ne se déplace pas sur internet.

Le Président confirme que l'essor fulgurant des achats en ligne provoque des effets comparables dans les centres-villes de France. Le marqueur le plus visible de ces nouvelles habitudes de consommation est un taux de vacance commerciale élevé dans le centre des villes moyennes. Il se félicite que l'étude propose des solutions concrètes de redynamisation. Il est notamment suggéré de créer des lieux de convivialité, de rencontres et d'échanges : comme les terrasses et des espaces sans voitures. Jouer sur l'originalité de l'offre commerciale est un autre levier. L'offre commerciale des zones en périphérie des grandes villes est largement standardisée.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE souligne que dans les villes concernées, l'accompagnement issu de l'étude a été bien accueilli par les commerçants. Il note que cela démontre un besoin d'effort conjoint, à la fois des communes, qui doivent réaménager les centres-villes et centre-bourgs, mais aussi des commerçants, qui doivent se renouveler en permanence, se remettre en question et améliorer leur stratégie de service client.

VIII. Gestion de la structure.

1. **Délibération** : Approbation du tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs évolue régulièrement au gré des missions nouvelles et des besoins de la structure.
En raison de la restructuration des pôles et de la responsabilité incombant aux agents, la dénomination de certains postes a changé.
Le tableau des effectifs laisse apparaître les contrats à durée déterminée arrivant à échéance au cours de l'année 2025.

EMPLOIS POURVUS	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	CDD ECHUS EN 2025
Filière administrative						
Directeur	Attaché principal	A	CDI	TC	1	
Responsable des finances et des ressources humaines	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	Titulaire	TC	1	
Responsable du Pôle Leader et coordination du programme	Attachée	A	CDD 3 ans	TC	1	1
Chargée de mission LEADER	Rédacteur	B	CDD 1 an	TC	1	1
Gestionnaire LEADER	Rédacteur ppal 1ère classe	B	Titulaire	TC	1	
Chargée de missions culture / patrimoine	Attachée	A	CDD 3 ans	TC	1	1
Responsable du Pôle Mobilité	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	1
Chargé de mission Mobilité	Rédacteur	A	CDD 3 ans	TC	1	
Responsable du Pôle Habitat et conseiller en rénovation énergétique	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Conseiller en rénovation énergétique	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Coordinateur du Projet Alimentaire Territorial	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Instructeurs autorisation du droit des sols	Rédacteur	B	CDD 3 ans	TC	4	2
Instructeur des autorisations du droit des sols et responsable juridique du service des autorisations du droit des sols et de la mission de récolement des actes d'urbanisme	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	

Secrétaire	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	Titulaire	TC	1	
Secrétariat de Direction	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	CDD 3 ans	TC	1	
Chargé de mission SCOT	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Filière technique						
Agent de récolement des actes d'urbanisme	Technicien	B	Titulaire	TC	1	
Chargé de mission développement des énergies renouvelables	Ingénieur	A	CDD 3 ans	TC	1	
Responsable du service autorisation du droit des sols et chargé de mission urbanisme durable	Ingénieur Principal	A	Titulaire	TC	1	

REPLACEMENT	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS S BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR
Instructeur du Droit des Sols	Rédacteur	B	CDD de 8 mois	TC	1	

POSTES OUVERTS	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS S BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR
Conseiller Rénovation énergétique SARE/MAR	Adjoint administratif à attaché, adjoint technique à ingénieur	A-B-C	Titulaire ou CDD 3 ans	TC		1
Poste ouvert	Rédacteur	B		TC		
Poste ouvert	Adjoint adm. ppal 2ème classe	C		TC		
Chargé de mission culture	Rédacteur, Rédacteur ppal 1ère clas., 2ème clas., Technicien.	B	Titulaire ou CDD 18 mois	TC		

Il est proposé de reconduire les postes arrivant en fin de contrat selon les modalités exprimées ci-dessous :

EMPLOIS À RENOUVELER EN 2025	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR
Responsable du Pôle Leader et coordination du programme	Adjoint administratif à attaché	C à A	Titulaire ou CDD	TC	1
Chargé de mission LEADER	Adjoint administratif à attaché	C à A	Titulaire ou CDD	TC	1
Chargé de missions culture / patrimoine	Adjoint administratif à attaché	C à A	Titulaire ou CDD	TC	1
Responsable du Pôle Mobilité	Adjoint administratif à attaché	C à A	Titulaire ou CDD	TC	1
Instructeurs autorisation du droit des sols	Rédacteur	B	Titulaire ou CDD 3 ans	TC	2

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'évolution du tableau des effectifs tel que rédigé dans la présente délibération ;
- **D'approuver** la reconduction des postes arrivant à échéance au cours de l'année 2025 ;
- **D'approuver** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs soient abrogées à compter en vigueur de la présente délibération.

2. **Délibération** : Adhésion à Plurélya.

Plurélya, association loi 1901 à but non lucratif, est un organisme à vocation nationale de gestion des œuvres sociales et culturelles des personnels territoriaux depuis 1966.

En vertu :

- de l'article 70 de la loi 2007-209 du 19 février 2007 qui pose le principe d'une dépense obligatoire au titre de l'action sociale inscrite après l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 :

« Art. 88-1. - L'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. »
- de l'article 26 de la loi 2007-148 du 2 février 2007 modifiant l'article 9 de la loi 83-634 du 13/07/1983 précisant :

« L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. (...)»
L'état, les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ».
- de l'article 71 de la loi ci-dessus nommée qui détermine quant à lui le mode de financement en rendant obligatoires les dépenses d'action sociale des agents parmi les dépenses des collectivités territoriales.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'examiner favorablement** cette adhésion à Plurélya à partir du 1^{er} mai 2025.
- **D'accorder** une participation annuelle conformément au Règlement Intérieur de Fonctionnement de Plurélya.
- **D'adhérer** à Plurélya. Par une cotisation réglementaire de Plurélya qui est calculée selon un tarif forfaitaire par agent.

Le Président demande s'il y a encore des questions. Personne ne demande la parole.

Il remercie les membres du Conseil Syndical pour leur participation à la séance.

Il clôt la séance à 20h35.

Nicolas JANDER



Président du Pays du Sundgau

